



Les Schémas directeurs d'usages et de services numériques (SDUS)

Les Schémas directeurs d'usages et de services numériques (SDUS)

ANIMATION : **Pascal BEAUMARD**, consultant en concertation, État d'Esprit-Stratis

Pascal BEAUMARD

La mise en place des SDUS consiste à, d'une part, déployer des réseaux numériques, et, d'autre part, à développer des services et des usages numériques. Les enjeux de cette démarche sont divers et multiples :

- permettre la transition vers l'administration e-numérique
- faciliter le développement du e-business
- répondre aux besoins des citoyens sur tous les territoires, y compris ruraux
- réduire fracture numérique sociale et culturelle
- intégrer les réformes territoriales à l'œuvre au niveau des communes et des Régions, avec les fusions des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ces problématiques – notamment les enjeux de réforme territoriale – renforcent le besoin de mutualisation ou de coopération entre les différents acteurs territoriaux. Au cours de cette table ronde, nous chercherons à définir les bons niveaux de mutualisation et les bonnes échelles territoriales pour la mise en œuvre des SDUS. Mais Tout d'abord, Alain GUILLEMIN, quel est votre point de vue d' élu sur les besoins des citoyens en matière d'e-administration ? Quel est leur niveau d'exigence ?

■ TOUR PLUS, LE NUMÉRIQUE OMNIPRÉSENT

> L'incontournable développement numérique

Alain GUILLEMIN

Vice-Président délégué à l'aménagement numérique de la communauté d'agglomération Tour Plus

Le développement numérique est clairement un enjeu d'attractivité des territoires. Dorénavant, les particuliers n'achètent ou ne louent une maison que si elle est connectée au réseau numérique. De même, les entreprises choisissent de s'implanter dans une zone d'activité où elles peuvent bénéficier du très haut débit. Les exemples sont multiples.

L'action politique doit donc s'inscrire fortement sur cet axe : le développement du numérique au sens large du terme est aussi important aujourd'hui que le développement, hier, des axes routiers ou des infrastructures de transport. Conscient de ces enjeux, Tour Plus entend œuvrer sur les deux domaines complémentaires que sont le développement des infrastructures de réseau numérique et l'accompagnement des usages et des services numériques.

> Comment interagir avec les besoins quotidiens des citoyens ?

Aujourd'hui, dans les communes, le citoyen s'adresse quotidiennement au maire. Demain, dans l'agglomération, la communauté urbaine et la métropole, comment le citoyen obtiendra une réponse à ses problèmes quotidiens ? Comment les collectivités peuvent-elles, ensemble, apporter une réponse ? Comment pourront-elles être réactives si ce n'est avec les services numériques ? Dans ce contexte, quelle organisation mettre en place au sein des métropoles ? Avec quelle gouvernance commune ?

Tous les jours, nous nous rendons compte que demain, il ne sera plus possible de vivre sans le numérique. Nous devons donc anticiper cette situation et mettre en place des réseaux numériques afin d'amener, partout, les services numériques aux citoyens. Avec notre opérateur, Orange, nous veillons donc à favoriser la mise en place systématique de fourreaux pour fibre optique lors des travaux de voirie, en zone urbaine comme rurale.

> Accompagner le développement des usages du numérique

Pour permettre le développement des usages du numérique, il faut d'abord mettre en place des infrastructures numériques, solides et indispensables. Ensuite, il faut accompagner les usages. Pour cet accompagnement, nous sommes

engagés avec nos voisins orléanais dans le processus de labellisation French Tech¹. Même si la candidature de French Tech Loire Valley² n'avait pas été retenue dans un premier temps, cette démarche a favorisé la structuration de tout un écosystème rassemblant les startups locales comme les grandes entreprises du secteur numérique. Cette dynamique se poursuit avec l'organisation de temps fort, à l'image, le 10 juin dernier, de l'inauguration du site Mame, ancien site industriel devenu la cité de la création et du numérique, véritable lieu-totem des usages numériques de l'agglomération.

Dans notre agglomération, nos villes et nos campagnes, nous raisonnons numérique. **Il doit être pour nous le moyen d'accompagner la modernisation du fonctionnement des services publics.** Nous réfléchissons aussi, au sein de Tours Métropole Numérique³, à la mutualisation du numérique et donc au partage des outils numériques au sein de la communauté d'agglomération. De cette façon, les collectivités seront en mesure d'apporter une réponse commune aux besoins des citoyens.

L'organisation du numérique doit se mettre en place au sein des métropoles, avec une gouvernance partagée, et un opérateur d'infrastructure tel que Tours Métropole Numérique, qui conçoit, construit et exploite le réseau public haut et très haut débit et le met à disposition de tous les opérateurs de services.

Pascal BEAUMARD

Êtes-vous régulièrement sollicité par les habitants sur le thème du numérique ?

Alain GUILLEMIN

En effet, par exemple, aujourd'hui, sur la commune de Saint-Avertin dont je suis le maire, un quartier est mal desservi par le haut débit. Les habitants me réclament tous les jours la fibre optique. Ils obtiendront dans les prochains mois. Par ailleurs, au niveau de l'agglomération, nous menons plusieurs projets en direction des citoyens, comme le Wifi de territoire gratuit.

■ ALPES-MÉDITERRANÉE, UN SDUS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Pascal BEAUMARD

Le Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes-Méditerranée (SICTIAM) regroupe 250 collectivités. Pourriez-vous faire un premier bilan sur la mise en place du SDUS sur votre territoire ?

Francis KUHN

Directeur général du Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes-Méditerranée (SICTIAM)

Le SDUS Alpes-Méditerranée a été réalisé et approuvé en décembre 2014. Depuis, nous avons livré une deuxième version de ce schéma en fin d'année 2015 et nous travaillons actuellement sur la troisième version car ces sujets évoluent en permanence. Nous devons être capables d'ajuster notre stratégie numérique quasiment en temps réel. Nous travaillons donc sur ce schéma en continue, au fil de nos rencontres, de la collecte de projets et des évolutions politiques de la Région.

En effet, le nouvel exécutif de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a la volonté de transformer son territoire en une « *smart région* » au sens de la communauté européenne⁴. Par exemple, cet exécutif a lancé un projet concernant les stations de montagne : le « *smart station* ». Dans ce contexte, ce schéma réalisé par le SICTIAM est pris en compte dans le travail qui est mené sur la définition de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique, comprenant un volet usages et services.



1- L'objectif du label Métropole French Tech (initiative nationale) est de faire de la France entière un vaste accélérateur de startups. Loire Valley s'est portée candidate à la deuxième vague de labellisation.

2- <http://frenchtech-loirevalley.com/>

3- Tour Métropole Numérique est une délégation de Tours plus, en charge de la construction, l'exploitation et la maintenance du réseau, sa commercialisation aux opérateurs et usagers du service public local.

4- La stratégie appelée Smart Specialisation Strategy (S3) est un nouveau concept de politique d'innovation en Europe.

› Mise en place concrète du SDUS

Notre feuille de route compte une cinquantaine de projets, dont les premiers entrent actuellement en phase de réalisation, par exemple :

- une plateforme de services numériques couplée à une plateforme d'Open data à la maille de la région
- un FabLab⁵ itinérant pour porter des possibilités d'innovation et de fabrication dans des établissements scolaires du Haut Pays, dans les zones rurales, dans les zones d'activités
- un projet de modernisation du dispositif de gestion de la ligne des Chemins de fer de Provence, train métrique partant de Nice vers le centre du département des Alpes maritimes, exploité par une régie régionale adhérente du SICTIAM.

› Les leviers de réussite

Le fait que ce projet SDUS soit parti du terrain constitue son principal levier de réussite : le SDUS ne résulte pas d'une décision politique départementale ou régionale. Nous avons construit le SDUS, en tant que syndicat mixte de mutualisation, en travaillant sur le terrain avec nos adhérents. **Et d'emblée, nous sommes entrés dans une logique d'enrichissement permanent de notre feuille de route.**

Notre second levier de réussite est notre assise, très forte dans le département, puisque toutes les collectivités et EPIC du département adhèrent au SICTIAM. En outre, nous sommes bien entendus soutenus par le Département. Cette assise nous permet de conduire des études assez facilement et de façon continue, car nous ne sommes pas dépendants de financements externes.

› Les difficultés

Malgré ces leviers, les difficultés de mise en œuvre du SDUS sont très nombreuses. D'abord, la gouvernance est une vraie gageure car elle doit être ouverte : tous les acteurs du territoire doivent pouvoir intégrer le dispositif, et y participer. Malgré cette ouverture, nous devons impérativement maintenir une certaine rigueur de fonctionnement, sans laquelle nous risquons de perdre une partie de la logique initiale du projet. Par ailleurs, le financement de la feuille de route constitue la deuxième difficulté : le Plan France très haut débit (PFTHD) s'élève

à plusieurs milliards d'euros, mais il ne prévoit pas le financement des stratégies de développement de services et d'usages numériques. Dans les pays nordiques, les investissements réalisés dans les infrastructures numériques s'accompagnent automatiquement d'investissements dans le domaine des services, mais en France, seules les infrastructures sont financées.

› Les services numériques prioritaires

Pascal BEAUMARD

Quels sont les services prioritaires dans votre région ?

Francis KUHN

À mon sens, les services numériques à développer en priorité sont :

- les services de plateforme qui permettent des transactions totalement dématérialisées
- les services de sécurité et de confiance permettant de sécuriser les démarches dématérialisées
- les projets favorisant l'accompagnement des acteurs économiques : un demandeur de financement à la Banque européenne d'investissement (BEI) ou un créateur d'entreprise et d'emploi doit être accompagné de façon efficace et rapide. Un des projets que nous partageons avec le Groupement d'intérêt public (GIP) e-bourgogne est une plateforme d'intermédiation permettant aux porteurs de projets de traiter leurs sujets de bout en bout sans être obligés de se déplacer à un guichet pour effectuer une formalité.
- les projets répondant aux besoins de l'utilisateur.

Nous devons travailler sur ces projets en ayant à l'esprit de simplifier la vie de l'utilisateur, sans reproduire la façon dont fonctionnent actuellement nos institutions. La formule que nous adoptons est la suivante : un guichet unique simple d'accès et facile à utiliser et un back-office traitant la complexité.

■ FUSION RÉGIONALE ET HARMONISATION DES PRATIQUES

Pascal BEAUMARD

La Région Nord-Pas de Calais a mis en place en 2013-2014 un SDUS. Pour ce faire, cette Région très dense s'est appuyée sur de très gros EPCI pour la plupart. Depuis la fusion avec la Picardie, région

5- Laboratoire de fabrication mis à disposition du public.

plus rurale, comment réactualisez-vous ce SDUS et comment l'harmonisez-vous avec la Picardie, dans un contexte où le Conseil régional a changé, entre-temps, d'étiquette politique ?

Isabelle ZELLER

Directrice de la Mission Région Numérique des Hauts-de-France

Il n'y a pas de parti pris politique sur la question du développement des usages du numérique dans la région Hauts-de-France. Nous avons proposé aux élus en avril 2015 un SDUS qui a été voté à l'unanimité. De plus, nous avons anticipé la fusion des Régions par un travail de partage avec les collègues picards. C'est ce qui a permis l'élaboration d'une nouvelle feuille de route numérique avec la nouvelle majorité.

Le SDUS prévoit plusieurs niveaux d'intervention :

- le numérique dans les politiques gérées par la Région : numérique et développement économique, numérique et transports, numérique et culture, numérique et recherche, etc.
- le numérique dans les territoires : cela passe par le développement auprès des territoires et plus particulièrement des EPCI d'une ingénierie d'accompagnement pour la rédaction d'une feuille de route numérique. On part du projet de territoire et on décline les thématiques au regard du numérique.

La question est ici de développer en interne de l'institution comme sur le territoire un véritable réflexe numérique, sachant que le numérique ne doit pas se cantonner à des spécialistes mais est bien le fait de tous les élus et de toutes les directions. Cette dimension transversale est essentielle.

La fusion avec la Région Picardie étend largement le périmètre d'intervention. L'organisation n'est pas la même mais la question du numérique était abordée avec le développement de points « Picardie en ligne » qui sont principalement dédiés à la médiation. L'objectif est de synthétiser dans un dispositif unique des dispositifs présents dans les deux régions sans altérer la qualité de service rendue aux habitants.

À partir du moment où un EPCI a un projet, ou une feuille de route, nous pouvons le financer à 60 % grâce à une enveloppe issue du FEDER, représentant 35 millions d'euros pour la période 2014-2020. Pour ce qui concerne les projets portés sur le versant picard, il existe également des fonds européens disponibles mais une partie est destinée aux infrastructures. 20 millions d'euros (le reste disponible) est proposé pour le financement des usages.

Pascal BEAUMARD

Quels sont les domaines que vous financez ?

Isabelle ZELLER

Nous finançons quatre thématiques :

- la e-santé
- la e-administration
- la e-inclusion, qui vise à favoriser l'accès aux technologies numériques pour les populations qui en sont éloignées pour des raisons sociales ou économiques, à améliorer la vie quotidienne des gens via le numérique ou encore à lutter contre l'illettrisme
- la e-éducation l'enseignement et la formation numériques.

Les Hauts-de-France ne sont pas encore totalement une smart région, car nous sommes en phase d'expérimentation. Notre ambition est, par exemple, de développer des tiers lieux dans les territoires pour permettre aux TPE, PME, agriculteurs, commerçants mais aussi associations, lycéens ou étudiants de se former, et de découvrir un ensemble de technologies numériques leurs permettant d'innover et d'expérimenter de nouvelles organisations.

■ ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE, GOUVERNANCE NUMÉRIQUE

Pascal BEAUMARD

Quelle mutualisation apporte Mégalis Bretagne aux collectivités bretonnes ?

Hervé LE NORCY

Directeur général du Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne



Depuis 2013, Mégalis Bretagne est en charge de l'animation et de la gestion du projet Bretagne THD et également du développement des usages des réseaux de communication électronique et de l'administration électronique. **Mégalis Bretagne met à disposition des EPCI qui le constituent des services mutualisés sur tout le territoire breton, notamment des places de marché et de transaction entre les collectivités et l'Etat, des services d'échange sécurisé de fichier etc.** Cette gamme de services constitue un bouquet numérique que tous nos adhérents peuvent mobiliser pour le compte des établissements situés sur le territoire de leur EPCI.

➤ Mégalis Bretagne, outil de gouvernance de Bretagne THD

Depuis 2013, notre Syndicat déploie le réseau Bretagne très haut débit afin d'assurer la couverture numérique des zones non couvertes par les opérateurs privés soit 90 % du territoire et 60 % de la population bretonne. Mégalis a donc un « actionnariat » très large qui couvre l'ensemble du territoire.

Mégalis s'inscrit dans un écosystème régional constitué d'autres opérateurs publics de service numérique. Ces opérateurs s'intéressent à des communautés différentes de la nôtre, par exemple :

- la communauté de la santé (le GIP Santé informatique Bretagne – SIB)
- le monde éducatif (les services du rectorat et des collectivités compétentes en matière d'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche).

Notre objectif, dans les prochaines années, est de faire converger tous ces opérateurs vers des objectifs régionaux, avec la participation des Départements et des EPCI. Cette convergence doit s'organiser dans un schéma. En Bretagne, nous disposons déjà d'un Schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), mais qui est plutôt centré sur les infrastructures de réseaux numériques. Le moment est donc venu de préciser l'organisation des services et des usages numériques au travers d'un SDUS qui sera vraisemblablement porté par les collectivités.

Dans ce cadre, nous souhaitons établir des alliances entre les différentes communautés numériques du territoire. Ainsi, Mégalis a récemment adhéré au GIP SIB. L'idée est de joindre nos efforts pour apporter des services mutualisés à l'échelle régionale sur des domaines complémentaires.

En outre, Mégalis, grâce à cette alliance, compte monter en compétences dans les domaines de l'hébergement et de l'archivage électronique, compétence maîtrisée par le GIP SIB, et sujet central de la dématérialisation des échanges entre les acteurs publics. Mégalis établit des alliances avec l'ensemble des opérateurs publics de services régionaux, pour structurer un écosystème numérique breton.

➤ Pourquoi une gouvernance régionale ?

La Région ne maîtrise pas toutes les prestations à apporter aux habitants. Le SDUS régional doit donc articuler à la fois les services numériques offerts par la Région et les initiatives des EPCI qui ont vocation, quelle que soit leur taille, à développer des schémas à l'échelle de l'intercommunalité. Mégalis accompagne déjà quelques intercommunalités de petites tailles pour mettre au point leur schéma de services numériques ou leur projet de territoire numérique.

Mégalis, à court terme, doit faire face à trois enjeux :

- la combinaison entre l'utilisation des services et le déploiement du réseau capillaire, car pour offrir aux collectivités et aux usagers des services de qualité, il faut déployer les infrastructures de réseau
- le développement d'un réseau structurant, multipartenarial, ne servant pas seulement à l'enseignement supérieur et à la recherche mais à l'ensemble des communautés
- le *data center public* régional, porté par la Région.

Dans le domaine de la mutualisation des services d'hébergement et d'archivage des données, les collectivités publiques sont soumises au code des marchés publics, mais ne peuvent pas impunément faire migrer tous les trois ans l'ensemble des archives, au gré de l'attribution des marchés.

■ SERVICE NUMÉRIQUE LOCAL OU NATIONAL ?

Pascal BEAUMARD

Ne serait-il pas plus simple de mettre en place un service unique numérique au niveau national ?

Hervé LE NORCY

Un écosystème est vivant, il ne se décrète pas. Une caractéristique de l'action territoriale est d'être capable de mettre des acteurs autour de la table

et de les faire converger. Le niveau national a pour rôle de donner une vision nationale, d'apporter des orientations, de relayer des normes pour permettre aux écosystèmes régionaux de fonctionner.

Jean-Pierre QUIGNAUX

Conseiller innovation et numérique à l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Le travail en réseau ne se décrète pas. Pour signer des conventions, il faut que des partenaires s'entendent. De plus, les démarches pyramidales ne sont pas nécessairement les plus utilisées dans le monde des usages numériques. Nous sommes en train de passer d'une conception analytique des organisations à des conceptions systémiques : imaginer qu'un système étatique pourrait tout résoudre pour tout le monde serait voué à l'échec. Le schéma mental à avoir est donc celui où il faut se faire rencontrer des volontés de terrain, des initiatives de terrain, des innovations de terrain avec des démarches collectives de façon à optimiser les déploiements.

■ E-BOURGOGNE, QUELLE GOUVERNANCE NUMÉRIQUE ?

Pascal BEAUMARD

L'Etat est l'un des membres fondateurs d'e-bourgogne, une structure dont le rôle est de favoriser la numérisation des collectivités. Votre Région a récemment vécu une fusion avec la Franche-Comté. Êtes-vous en train de mettre en place un SDUS régional ?

Patrick RUETSCHMANN

Directeur adjoint d'e-bourgogne

La Bourgogne et la Franche-Comté ayant fusionné, nous avons réalisé un état des lieux du fonctionnement de la région Franche-Comté et nous avons identifié de nombreuses redondances.



Le GIP e-bourgogne est un opérateur numérique pour les politiques publiques du territoire, initialement en Bourgogne depuis 12 ans et maintenant progressivement ouvert à la Franche-Comté. Il fournit des services en ligne pour plus de 1 400 organismes publics dont 950 sont des collectivités. 12 ans d'expériences permettent d'avoir une idée assez précise de ce qui marche et de ce qui marche moins en matière de services, d'accompagnement et plus globalement d'évolution de positionnement dans un écosystème numérique pour le territoire.

La gouvernance du GIP est structurée par collègues d'adhérents, C'est un concentré de points de vue, en quelque sorte un lieu de conférence territoriale sur les usages liés aux relations entre administrations, avec l'utilisateur, les entreprises, l'Etat (ce dernier est membre fondateur et nous sommes très liés aux projets nationaux de fait).

Notre travail au quotidien porte principalement sur :

- la sensibilisation des élus aux enjeux et bénéfices du numérique et Former les agents publics aux nouveaux services d'administration électronique.
- l'information des entreprises sur les échanges dématérialisés avec les administrations, faire la promotion des initiatives de simplification.
- la réponse aux orientations stratégiques en matière de politique numérique : anticipation des évolutions réglementaires, participation aux projets nationaux structurants pour le territoire.
- l'ouverture du champ des possibles, de la créativité : proposer de nouveaux services et modes de relations avec les usagers

› Et après la fusion ?

La fusion est une réalité qui nous a permis dès le 4 janvier 2016 d'ouvrir le profil acheteur unique pour la grande région.

Les deux territoires ont des histoires très différentes face à la mutualisation. Nous avons mené à ce titre une enquête dans les communes de moins de 3 500 habitants et engagé de nombreux entretiens pour recenser les attentes des habitants, qui sont diverses : visibilité sur les services numériques, anticipation des nouveaux programmes nationaux et de leurs évolutions, besoin de salles de marchés, de services aux citoyens, de systèmes d'archivage électronique (SAE) , etc.

Il existe également une inquiétude des adhérents bourguignons face à la déstabilisation potentielle de ce qui a été construit depuis plus de 10 ans en Bourgogne. Il faut donc démontrer pas à pas l'intérêt de la fusion : pour les collectivités, pour

les entreprises. Cela prendra du temps. L'utilité du GIP se voit d'abord dans l'usage de ses services et l'élargissement constant de son portefeuille. Pour les départements, il prend tout son sens quand on considère le GIP comme un outil d'aménagement du territoire (principe de solidarité : 60 % cotisations -20 % Région/Etat-20 %).

Les enjeux pour la suite sont de :

- réussir la fusion
- poursuivre une roadmap de développement de nos services, tout en consolidant notre vingtaine d'autres services
- construire une stratégie régionale pour l'open data
- accélérer le déploiement de programmes nationaux, dont la dématérialisation des marchés publics et en particulier les marchés publics simplifiés (MPS)
- ouvrir à terme d'autres sujets : médico-social, e-éducation, smart-village, etc.

À l'initiative conjointe avec le SGMAP, nous avons passé deux jours au GIP avec des designers, des représentants de Départements et Mégalis pour bâtir le premier schéma « écosystème des territoires ». Cela nous a permis dans un premier temps d'expliquer le positionnement du GIP à ceux qui ne nous connaissent pas encore. Nous venons également d'ouvrir une boutique d'applications qui permet aux entreprises d'intégrer dans leur réalisation des services du GIP, gratuitement. Et notre IDG GeoBourgogne se transforme pour devenir progressivement, une plate-forme Open data régionale (en lien avec Etalab). Nous lançons d'ailleurs un Datathon avec des entreprises début décembre 2016. Notre conviction est que l'échelon régional est pertinent pour donner une impulsion à fort effet de levier. Enfin, les administrations centrales et déconcentrées ont publié leur POS. Pourquoi pas nous, pour les collectivités ? Cela permettrait de faire un zoning qui met en lumière des opportunités. Il nous faut éviter le risque de collisions ou de superpositions des multiples schémas : SCORAN – SDAN – SDUS.

■ LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX FIXES ET MOBILES

Pascal BEAUMARD

Jean-Pierre QUIGNAUX, comment vous positionnez-vous par rapport aux expressions entendues lors de cette table ronde : SDUS, SCORAN, Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), alliances et gouvernances ?

Jean-Pierre QUIGNAUX

Nous devons parler des usages et des services mais aussi des supports, car le THD fixe n'est pas encore disponible partout sur le territoire national. Raccorder tous les habitants au THD demandera encore du temps, de 15 à 20 ans, et coûtera très cher. En outre, nous devons également assurer le déploiement du très haut débit mobile, car le marché des services se déplace vers les applications mobiles.



Les Départements ont été considérés comme une maille géographique capable de défendre l'intérêt général et d'assurer des équilibres entre les différents bassins de vie : les conseils généraux sont en mesure de réaliser des équilibres entre les EPCI, les communes etc. Les schémas directeurs d'aménagement du territoire ont donc été confiés aux Départements. Mais ces derniers ne peuvent pas tout faire. Il a fallu créer des syndicats mixtes ouverts avec les EPCI pour embarquer toutes les collectivités dans la démarche et pouvoir s'entendre sur les territoires devant bénéficier en priorité du déploiement des infrastructures numériques.

Archivage numérique et trésor national

Il y a urgence à créer le cloud d'initiative publique, c'est-à-dire un back-office numérique du service public en ligne, afin d'écartier certains opérateurs économiques offrant des prestations de « cloud computing », aux collectivités, en leur faisant miroiter des coûts attractifs. Fort heureusement, le 5 avril dernier, les ministères de l'Intérieur et de la Culture cosignaient une note d'information à destination des collectivités locales. Cette circulaire rappelle aux collectivités que les données font partie du trésor national et leur interdit le recours à des clouds non souverains pour le stockage et le traitement de leurs données.

Il est important de considérer que les données traitées par les collectivités ne sont pas quelconques et qu'elles ne sont pas sans valeur aucune.

■ ÉCHANGES AVEC LA SALLE

> Cloud souverain ou non souverain ?

Hervé LE NORCY

Nous aurons un débat à ouvrir avec les collectivités départementales au sujet du service public d'archives. Où fédérer l'archive numérique ? Dans quelle voie s'engagent les services publics d'archives ? Aujourd'hui, ces services sont départementaux et s'affirment comme tels, mais je doute que les exécutifs départementaux voient cela de la même manière.

En Bretagne, je lancerai le débat sur la question des tiers archiveurs d'une part, et des services publics d'archives d'autre part de manière à clarifier les droits et les devoirs des uns et des autres. Pourquoi certains doivent-ils être habilités selon des règles contraignantes ? Pourquoi d'autres doivent conserver un acquis séculaire dans ce domaine ? Il y a un débat à avoir.

De la salle *(Denis LINGLIN, Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain – SIEA)*

En pratique l'archivage ou le cloud consiste à stocker les données à un endroit précis voire à deux endroits différents, pour plus de sécurité. Il est dommage de confier cette mission au secteur privé. En effet, si tel est le cas, même si des engagements sur la confidentialité sont formellement signés, il ne sera pas possible de s'assurer que le prestataire n'en fait pas un usage commercial. Par contre, il existe des centres publics de calcul scientifique, qui archivent des données publiques dans le domaine de la recherche. Ces centres ont une très grande capacité de stockage, alors pourquoi ne pas utiliser une petite part de cette capacité pour stocker les archives départementales ou les données des collectivités ? Cette solution coûterait infiniment moins cher que confier cette mission à une entreprise privée via un marché public.

> La structuration et l'échanges des données

De la salle *(Mireille BONNIN, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies – FNCCR)*

Les SDUS présentés comportent-ils un volet sur l'urbanisation des systèmes d'information, pour

prendre en compte la gestion de la donnée en vue de l'*open data* ?

Francis KUHN

Le SICTIAM a déposé un projet de plateforme de services, à la maille régionale, associée à une plateforme d'*open data*. L'outil de publication de données existe déjà, mais nous le retravaillons avec des éditeurs de logiciel, afin de le compléter en ajoutant les briques manquantes.

Dans tous les logiciels de gestion distribués par le SICTIAM à ses adhérents, il y a des données. Nous cherchons à créer les liens entre les logiciels métiers et les plateformes de stockage pour faire en sorte que les données puissent passer dans l'*open data* automatiquement, sans avoir à les retravailler.

Nous développons également la notion de web-sémantique pour faciliter les échanges de données, et nous essayons de faire adhérer nos éditeurs à ce concept. D'ailleurs, dans nos prochains marchés d'acquisition de logiciel ou de service, les cahiers des charges comporteront l'obligation de se conformer à une charte pour que les données puissent être publiées et que les collectivités adhérentes respectent leurs obligations réglementaires et légales.

Selon moi, l'écosystème numérique n'est pas à créer ex-nihilo, car il existe déjà. Dans nos territoires, nous avons des morceaux de cet écosystème et nous devons réfléchir, dans une logique de travail de terrain, à assembler ces morceaux et à les compléter pour en faire un écosystème cohérent structuré et juridiquement conforme, un espace de confiance, labellisé avec les plateformes de l'Etat et les plateformes locales. Nous voyons que ce paysage émerge, mais nous devons le structurer selon une stratégie définie dans les SDUS.

J'incite donc chacun à engager sur son terrain de compétence, des réflexions de développement de services et d'usages numériques. Ce n'est pas l'apanage du Département ou de la Région ou d'un syndicat mixte de mutualisation. C'est l'apanage de celui qui s'empare du sujet et qui est conscient de l'attente des citoyens, des entreprises et des collectivités, notamment en zone rurale. C'est ce que la loi Lemaire sur la République numérique n'a pas su concevoir puisqu'elle vise la Région, le Département (voire un syndicat mixte) et une stratégie nationale. Au contraire, c'est du terrain que la République numérique doit émerger : c'est à partir de la collecte des besoins des citoyens que

les écosystèmes numériques doivent se mettre en place.

M. GUILLEMIN

Effectivement, il est essentiel de partir de la base, du citoyen. Par contre, ils ne sont pas tous égaux face au numérique ou à l'informatique. Avant toute chose il faut penser aux moyens d'informer tous les citoyens, même ceux qui ne savent pas se servir de l'informatique.

Jean-Pierre QUIGNAUX

Les Départements sont en charge des solidarités et de l'action sociale. Nous observons une phase d'accélération des services numériques disponibles en ligne mais quid des 2,5 millions de personnes touchées par l'illettrisme ?

Francis KUHN

La question du développement des usages et des services numériques est connexe au déploiement des infrastructures. On ne peut pas livrer les infrastructures sans proposer une offre de services structurée. Dans ce cadre, la question du financement est centrale : je demande clairement aux Départements, à la Région et à la Caisse des dépôts et des consignations de décider dès à présent de financer le développement des usages et des services numériques, organisés et structurés à la bonne échelle.



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

CONGRÈS 2016
DU 21 AU 23 JUIN | TOURS
INTELLIGENCES TERRITORIALES